

CONTRIBUTION DU MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION DU TOGO A LA DECLARATION MINISTERIELLE DU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, EDITION 2020

Le Togo s'est engagé, ensemble avec la communauté internationale, à mettre en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable. A cet effet, le pays a placé cet agenda au cœur de ses actions de développement afin d'éradiquer l'extrême pauvreté et la faim auxquelles font face les populations surtout les plus vulnérables qui se trouvent être également les plus affectées par la pandémie de la COVID-19.

Partant du fait que la pandémie de la COVID-19 a mis en exergue la vulnérabilité des pays, le Togo s'engage dans la relance rapide post COVID-19 et le renforcement de sa résilience aux différentes pandémies/épidémies en vue de créer les conditions pour une bonne poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans ce contexte, notre pays réaffirme son engagement pour le renforcement de la coopération internationale et de la solidarité.

Le Togo s'est fait sien le principe de ne laisser personne pour compte. C'est pourquoi, avec la participation de toutes les parties prenantes, notre pays a élaboré et met en œuvre le plan national de développement (PND 2018-2022) qui est le cadre national de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Ce plan intègre 42 cibles urgentes des ODD et permet de répondre aux défis de la décennie de l'action. Il vise à transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social. Il va contribuer à la création de la richesse, à la réduction des inégalités sociales et à une amélioration significative des conditions de vie des populations vulnérables.

A travers le PND, le Togo entend renforcer et moderniser ses infrastructures, améliorer le climat des affaires, créer des chaînes de valeur dans les secteurs agricole, manufacturier et d'industries extractives. Notre pays met également un accent particulier sur: (i) la formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité du travail, créer de l'emploi pour les jeunes et réduire les inégalités sociales ; (ii) la protection sociale, afin d'élargir progressivement l'inclusion à toutes les couches de la population et renforcer la contribution du secteur social à la création de richesse ; (iii) la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), afin d'accroître l'engagement citoyen en faveur de la protection des droits humains et (iv) la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation générale, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau, d'assainissement et de la protection de l'environnement.

Dans cette perspective et pour faire face aux différentes crises engendrées par la COVID-19, le gouvernement met en œuvre des actions en vue de la relance post COVID-19 et de l'accélération de l'atteinte des ODD. A cet égard, un cadre de veille stratégique permettra d'anticiper sur les contraintes et d'assurer la cohérence et le

suivi de la mise en œuvre des programmes/projets de développement susceptibles d'avoir des effets d'entraînement sur plusieurs cibles des ODD.

Il faut souligner que des accélérateurs ont été identifiés en lien avec les trois axes stratégiques du PND avec des actions phares, entre autres : l'amélioration de la gestion des finances publiques; le renforcement du cadre réglementaire incitatif à l'investissement et à l'entrepreneuriat ; l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire et la promotion de la justice transitionnelle ; le renforcement des capacités de production et de distribution de l'énergie ; la construction de corridors et la modernisation des infrastructures aéroportuaires ; l'intégration du numérique dans les activités économiques ; le réhabilitation et l'aménagement des ouvrages de maîtrise d'eau ; l'adaptation des populations et des biens aux effets des changements climatiques ; l'organisation de l'espace agricole et la promotion des filières agricoles prioritaires; la densification du tissu industriel ; la mise en valeur et l'exploitation durable des potentialités touristiques ; l'amélioration de l'accès à un enseignement supérieur de qualité ; la diversification des filières de formation porteuses ; le renforcement de l'efficacité des collectivités territoriales et la consolidation du processus de décentralisation.

Il importe également de souligner que face à la COVID-19, le Togo a créé une unité spéciale anti-pandémie composée de 5.000 agents des forces de défense et de sécurité pour faire respecter, sur toute l'étendue du territoire, les mesures prises par le gouvernement. Il a en outre mis en place un Fonds national de solidarité et de relance économique. Ce fonds finance un plan de riposte qui comporte un programme de transfert monétaire au profit des populations vulnérables, un appui aux secteurs de l'agriculture et de la santé et la gratuité de la tranche sociale sur les factures d'eau et d'électricité. D'autres mesures sont également prises afin de soutenir le secteur privé, moteur de la création de la richesse.

La gestion de la pandémie de la COVID-19 renforce la nécessité de la multiplication des efforts dans la mise en œuvre intersectorielle de l'Agenda 2030 ; ce qui permettra de réduire l'impact dévastateur de la pandémie. A cet égard, le Togo s'engage davantage à poursuivre la promotion de l'accès équitable et inclusif à l'éducation, aux services de santé, à la protection sociale, à un habitat à coût abordable, à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie et aux technologies de l'information et de la communication. Notre pays s'assurera de la poursuite de la prise en compte du genre dans les projets et programmes de développement. En outre, il va redoubler d'efforts dans l'investissement pour le renforcement des systèmes sanitaire et de protection sociale pour une résilience durable face à la COVID-19 et à d'autres pandémies/épidémies. Le Togo est déterminé à éliminer la faim, la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire ainsi qu'à poursuivre la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

Vu l'importance du suivi, de l'évaluation et du rapportage des résultats de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Togo a fait du renforcement du système statistique national une priorité. Par ailleurs, le Togo tient au renforcement du partenariat dans la

mobilisation des ressources et des compétences pour la mise en œuvre des actions impliquant toutes les parties prenantes.

La réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 fait face au défi du financement. A cet égard, notre pays réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions d'Addis Abeba pour le financement du développement et des recommandations du Forum ECOSOC sur le financement pour le développement. Cela appelle à la prise de mesures urgentes en faveur des pays en développement dont l'endettement reste élevé et qui subissent durement l'impact des chocs sanitaire, économique et social de la COVID-19.